

BULLETIN D'INFORMATIONS
ETABLISSEMENT SCOLAIRE VILLORSONNENS
2025-2026



Bienvenue à GRANGECOLE !

www.grangecole.ch

SOMMAIRE

2025 – 2026

• Introduction.....	3
• Répartition des classes - Annuaire.....	4
• Calendrier scolaire.....	5
• Liste du matériel.....	6
• Horaire.....	7
• Horaires des branches spéciales.....	8-9-10
• Règlement scolaire.....	11
• Transports scolaires.....	12-13-14
• Chemin de l'école.....	15
• Absences.....	16-17
• Principales interventions en classe.....	18
• Accueil extrascolaire.....	19



INTRODUCTION

2025 – 2026

Chers Parents d'élèves,

Ce bulletin contient toutes les informations utiles concernant l'organisation de l'année scolaire 2025-2026 au sein de notre établissement. Nous vous invitons à en prendre connaissance attentivement afin de vivre ensemble une année harmonieuse et bien préparée.

Vous pouvez également retrouver ce document sur notre site internet : www.grangecole.ch, que nous vous encourageons à consulter régulièrement pour rester informés.

Evolution au sein de l'équipe enseignante

Quelques changements sont à prévoir pour la rentrée prochaine :

- Mélanie Cotting, enseignante de 7H/8H à 20% depuis deux ans, quitte notre école pour se consacrer à d'autres projets professionnels. Nous la remercions chaleureusement pour son engagement et souhaitons la bienvenue à Elsa Dousse, qui lui succédera.
- Cédric Nicod, enseignant de 7H à 20% cette année, augmentera son taux d'activités dans un autre établissement. Merci à lui également ! Il sera remplacé par Juliette Berset, que nous nous réjouissons d'accueillir dans notre équipe.

Projets pédagogiques

Nos projets autour de l'école à la ferme et de la biodiversité se poursuivent avec enthousiasme. Vous avez peut-être déjà remarqué les deux haies plantées par les élèves, ainsi que les nichoirs installés sur la façade ouest de l'école.

Nous nous réjouissons de débiter cette nouvelle année scolaire avec vos enfants et vous souhaitons à toutes et tous un très bel été !

L'équipe enseignante



REPARTITION DES CLASSES

2025 – 2026

Classe	Nbre d'élèves	Enseignants
1H A 2H A	10 9	Sylvie Kohler Claudine Grandjean
1H B 2H B	10 8	Elodie Morel-Chevillet Fabien Gummy
3H	24	Charlotte Golczyk Virginie Raboud
4H	22	Sékolène Andrey
5H	11	Kevin Neuhaus
6H	17	Jonathan Bähler Fabien Gummy
7H	17	Nadia Dreyer Elsa Dousse
7H 8H	7H 6 8H 11	Cyril Giordano Juliette Berset
AC		Nathalie Gropetti

ANNUAIRE

2025 – 2026

Directrice d'établissement

Mme Cindy Delabays

dir.ep.villorsonnens@edufr.ch

026 653 10 88
(lundi, mardi et jeudi)

Numéro de l'école

026 653 10 38

Conseillère communale en charge des écoles

Mme Elise Dan Glauser

077 905 54 52

Mme Estelle Terry, travailleuse sociale
estelle.terry@edufr.ch

026 305 81 27

Bard Suzanne (conductrice du bus scolaire)
Bard Céline (conductrice du bus scolaire)

026 411 01 83 / 079 457 09 31
079 644 33 67

Service de logopédie, psychologie et
psychomotricité Glâne/Veveyse (SLPP-GV)

026 652 30 60
administration.slpp-gv@edufr.ch
www.slpp-gv.ch

Médecin scolaire (Dr Ava Charalampopoulou)

026 652 15 66

Inspecteur scolaire, M. Sylvain Lang

026 305 73 84

CALENDRIER SCOLAIRE

2025 – 2026

Août 2025				
Lu	4	11	18	25
Ma	5	12	19	26
Me	6	13	20	27
Je	7	14	21	28
Ve	1	8	15	22

Septembre 2025				
Lu	1	8	15	22
Ma	2	9	16	23
Me	3	10	17	24
Je	4	11	18	25
Ve	5	12	19	26

Octobre 2025				
Lu	6	13	20	27
Ma	7	14	21	28
Me	1	8	15	22
Je	2	9	16	23
Ve	3	10	17	24

Novembre 2025				
Lu	3	10	17	24
Ma	4	11	18	25
Me	5	12	19	26
Je	6	13	20	27
Ve	7	14	21	28

Décembre 2025				
Lu	1	8	15	22
Ma	2	9	16	23
Me	3	10	17	24
Je	4	11	18	25
Ve	5	12	19	26

Janvier 2026				
Lu	5	12	19	26
Ma	6	13	20	27
Me	7	14	21	28
Je	1	8	15	22
Ve	2	9	16	23

Février 2026				
Lu	2	9	16	23
Ma	3	10	17	24
Me	4	11	18	25
Je	5	12	19	26
Ve	6	13	20	27

Mars 2026				
Lu	2	9	16	23
Ma	3	10	17	24
Me	4	11	18	25
Je	5	12	19	26
Ve	6	13	20	27

Avril 2026				
Lu	6	13	20	27
Ma	7	14	21	28
Me	1	8	15	22
Je	2	9	16	23
Ve	3	10	17	24

Mai 2026				
Lu	4	11	18	25
Ma	5	12	19	26
Me	6	13	20	27
Je	7	14	21	28
Ve	1	8	15	22

Juin 2026				
Lu	1	8	15	22
Ma	2	9	16	23
Me	3	10	17	24
Je	4	11	18	25
Ve	5	12	19	26

Juillet 2026				
Lu	6	13	20	27
Ma	7	14	21	28
Me	1	8	15	22
Je	2	9	16	23
Ve	3	10	17	24

28.08.2025 Début de l'année scolaire
 13.10.2025 Vacances d'automne
 08.12.2025 Immaculée Conception
 22.12.2025 Vacances de Noël
 16.02.2026 Vacances de Carnaval
 03.04.2026 Vacances de Pâques
 01.05.2026 1er Mai

14.05.2026 Ascension
 15.05.2026 Pont de l'Ascension
 25.05.2026 Lundi de Pentecôte
 04.06.2026 Fête-Dieu
 05.06.2026 Pont de la Fête-Dieu
 10.07.2026 Dernier jour de classe

LISTE DU MATERIEL

2025 – 2026

Pour tous les élèves de 1H à 8H



Matériel à la charge des parents :

- un sac d'école
- des chaussons (fermés au talon pour 1H et 2H)
- un plumier (pas pour 1H et 2H)
- des mouchoirs jetables
- un tablier pour se protéger de la peinture (long jusqu'aux genoux, tissu épais). L'idéal est de transformer une vieille chemise d'adulte. Attention au tablier en plastique ! Il se casse facilement et la peinture coule le long du plastique et tache les pantalons.
- pour la gymnastique : des chaussures de type baskets (sans lacet pour 1H, 2H et 3H), training et nécessaire de toilette (produit de douche conseillé) y compris une charlotte ou un bonnet de bain pour ne pas mouiller les cheveux longs des élèves des petites classes. Les classes de 1H-2H ne se douchent pas.

L'école met à disposition le matériel nécessaire pour chaque élève, dans chaque classe.

Il vous sera demandé de doubler certains livres et cahiers, en fonction des besoins des enseignants.

Ce matériel devra être traité avec soin. Si l'enfant devait l'endommager ou le perdre, les parents seront en charge de le remplacer.

Merci de noter le prénom de votre enfant sur toutes ses affaires personnelles

Objets perdus

Durant l'année scolaire, de nombreux objets, vêtements, sacs d'école perdent leur propriétaire. Nous attirons votre attention sur le fait que des caisses prévues à cet effet se situent dans le hall d'entrée de l'école et qu'il est possible de venir y fouiller de temps à autre. En fin de semestre, ces caisses seront vidées et les habits y restant pourront être donnés à l'accueil ou envoyés à la Croix-Rouge.

Dès lors, nous vous serions reconnaissants d'encourager vos enfants à se responsabiliser (écrire leur nom sur les étiquettes des habits ainsi que sur les boîtes de récré peut également être une idée).

HORAIRE

2025 – 2026



Horaire des classes

L'horaire primaire contient 4 unités de 50 minutes le matin et 2 unités de 50 minutes l'après-midi.
Le mercredi après-midi, tous les élèves ont congé.

Matin	7h55 – 11h30
Après-midi	13h30 – 15h10

Planning des présences 1H & 2H

	Lundi		Mardi	Mercredi	Jeudi		Vendredi
Matin	1H	2H	2H	1H	1H	2H	2H
Après-midi	2H		2H	CONGÉ	2H		1H

Demi-jour de congé 3H & 4H

3H	4H
Congé le mercredi OU jeudi matin	Congé le mardi OU jeudi après-midi

Veuillez vous référer à la liste distribuée **via KLAPP**.

Selon le règlement d'application de la loi scolaire, lorsqu'une semaine comprend un jour férié ou un jour de congé, la planification hebdomadaire de l'alternance est maintenue.

HORAIRES DES BRANCHES SPECIALES

2025 – 2026

Activités créatrices ACT/ACM



Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h55 - 8h45			7H 7-8H (AV)	7-8H	
8h45 - 9h35			7H 7-8H (AV)	7-8H	
PAUSE					
9h50 - 10h40			7H	6H	
10h40 - 11h30			7H	6H	
PAUSE					
13h30 - 14h20	4H		CONGE	5H	3H
14h20 - 15h10	4H		CONGE	5H	3H



Education physique

En cas de dispense d'éducation physique, motivée et signée par un parent ou attestée par un certificat médical, l'élève assiste à la leçon, sauf cas exceptionnel.

Les classes primaires bénéficieront d'assez de temps pour prendre une douche après la leçon d'éducation physique.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h55 - 8h45		7H	5H		5H
8h45 - 9h35		7H	5H		3H
PAUSE					
9h50 - 10h40	7H	7-8H	4H	1-2HA	7-8H
10h40 - 11h30	6H	7-8H	4H	1-2HB	4H
PAUSE					
13h30 - 14h20	2H	6H	CONGE	3H	1H
14h20 - 15h10	2H	6H	CONGE	3H	1H

HORAIRES DES BRANCHES SPECIALES

2025 – 2026

Patinoire (Romont)



Dates	Horaire	Classes
Ma 02.09.2025	matin	2H-3H 4H-5H
Je 04.09.2025	après-midi	7H 7-8H
Ve 12.09.2025	après-midi	6H-7H
Ve 19.09.2025	après-midi	6H 7-8H
Ma 11.11.2025	matin	2H-3H 4H-5H
Je 22.01.2026	matin	6H 7H-7-8H
Ve 06.03.2026	matin	2H-3H 4H-5H

Equipement demandé : casque de ski, gants, habits chauds (pantalon de ski jusqu'en 6H).
Le transport des élèves est effectué par les bus scolaires et les enseignants si nécessaire.

Camp vert

Un camp vert sera organisé du **22 au 26 juin 2026 au Lac Noir** pour les enfants de **1H à 8H**.
Vous recevrez des informations complémentaires durant l'automne.



HORAIRES DES BRANCHES SPECIALES

2025 – 2026

Piscine

Les enfants bénéficient de cours de natation à Romont « Epicentre ».

Des enseignants formés dispensent les cours de natation accompagnés des titulaires de classe.

Il est conseillé aux enfants de porter un bonnet de bain durant la leçon. Les cheveux longs doivent être attachés et les bijoux doivent être enlevés.

Les tenues de bain autorisées pour les garçons sont les slips de bain et les shorts de bain au-dessus du genou; pour les filles, un maillot de bain d'une seule pièce.

Les transports seront assurés par les bus scolaires durant le temps d'école.

1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	7-8H
ME 29.04.2026	VE 08.05.2026	LU 15.12.2025	ME 03.09.2025	ME 29.04.2026	ME 29.10.2025	JE 26.02.2026	JE 26.02.2026
ME 06.05.2026	VE 22.05.2026	LU 05.01.2026	ME 10.09.2025	ME 06.05.2026	JE 26.02.2026	JE 05.03.2026	JE 05.03.2026
ME 13.05.2026	VE 29.05.2026	LU 12.01.2026	ME 17.09.2025	ME 13.05.2026	JE 05.03.2026	JE 12.03.2026	JE 12.03.2026
ME 20.05.2026	VE 12.06.2026	LU 19.01.2026	ME 24.09.2025	ME 20.05.2026	JE 12.03.2026	JE 19.03.2026	JE 19.03.2026
ME 27.05.2026	VE 19.06.2026	LU 26.01.2026	ME 01.10.2025	ME 27.05.2026	JE 19.03.2026	JE 26.03.2026	JE 26.03.2026
ME 03.06.2026	VE 26.06.2026	LU 02.02.2026	ME 08.10.2025	ME 03.06.2026	JE 26.03.2026	ME 22.04.2026	ME 22.04.2026



REGLEMENT SCOLAIRE

2025 – 2026



Afin d'assurer l'ordre et le bon fonctionnement de l'école, les élèves sont soumis au règlement suivant :

- Art. 1** A chaque rentrée dans le bâtiment, les élèves se groupent en bon ordre à la place qui leur est désignée. Dès cet instant, ils entrent calmement sous la conduite des enseignants.
- Art. 2** Aucun élève ne pénètre seul dans les corridors, avant les cours ou à la récréation, sauf sur autorisation des enseignants.
- Art. 3** Durant la récréation, les élèves se rendent dans la cour. Les jeux violents ainsi que les boules de neige sont strictement interdits.
- Art. 4** Les élèves d'Orsonnens ne doivent pas venir trop tôt avant les cours (10 minutes) et rentrent immédiatement à la maison à la fin de ceux-ci.
- Art. 5** Les élèves sont tenus d'observer les règles de l'ordre et de la propreté aux abords et à l'intérieur du bâtiment scolaire. Ils respectent la propriété privée et adoptent un comportement décent.
- Art. 6** L'utilisation de rollers, de trottinettes, de skates, de chaussures à roulettes est interdite dans l'enceinte de l'école.
- Art. 7** L'utilisation de portables, jeux vidéos, montres connectées, couteaux, briquets,... est interdite dans l'enceinte de l'école.
- Art. 8** Les élèves doivent porter une tenue correcte.
- Art. 9** Les élèves sont responsables des dégâts qu'ils causent au bâtiment, au matériel et au mobilier scolaire, intentionnellement ou par négligence. Les parents répondent financièrement des frais occasionnés.
- Art. 10** **Les élèves se respectent mutuellement.**
- Art. 11** Les élèves doivent le respect aux enseignants, aux adultes fréquentant le bâtiment scolaire. Ils se montrent polis aux abords de l'école ou lors de déplacements organisés.
- Art. 12** Les parents sont priés de ne pas pénétrer dans l'enceinte de la cour d'école et de la place de jeux avant et pendant les heures de classe.

Selon l'art. 30 de la Loi Scolaire, les parents sont les premiers responsables de leurs enfants. L'école les seconde dans l'éducation de leurs enfants.

TRANSPORTS SCOLAIRES

2025 – 2026

Horaire des bus scolaire

Nous disposons de deux bus scolaires pour le ramassage des enfants: un de la compagnie Helvécie et l'autre des TPF. Le premier (Helvécie) tournera par Villarsiviriaux et Villargiroud, tandis que le deuxième bus (TPF) fera une tournée sur les villages de Chavannes et Villargiroud. Il y a deux passages à Villargiroud, les enfants sont répartis selon leurs noms de famille.

Granges-la-Battia – bus TPF	Départ	Arrivée
Matin	07h40	11h54
Après-midi	13h15	15h34
La Fortune – bus TPF	Départ	Arrivée
Matin	07h43	11h57
Après-midi	13h18	15h37
Chavannes-sous-Ors – bus TPF	Départ	Arrivée
Matin	07h46	11h49
Après-midi	13h21	15h29
Villargiroud – bus TPF Noms de famille A à K	Départ	Arrivée
Matin	07h28	11h40
Après-midi	13h03	15h20
Villargiroud – bus Helvécie Noms de famille L à Z	Départ	Arrivée
Matin	07h45	11h54
Après-midi	13h20	15h34
Villarsiviriaux – bus Helvécie	Départ	Arrivée
Matin	07h33	11h42
Après-midi	13h08	15h22

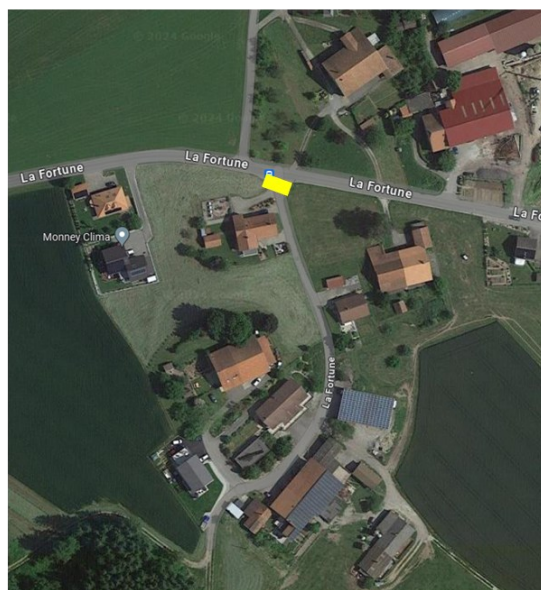
TRANSPORTS SCOLAIRES

2025 – 2026

Granges-la-Battia



La Fortune



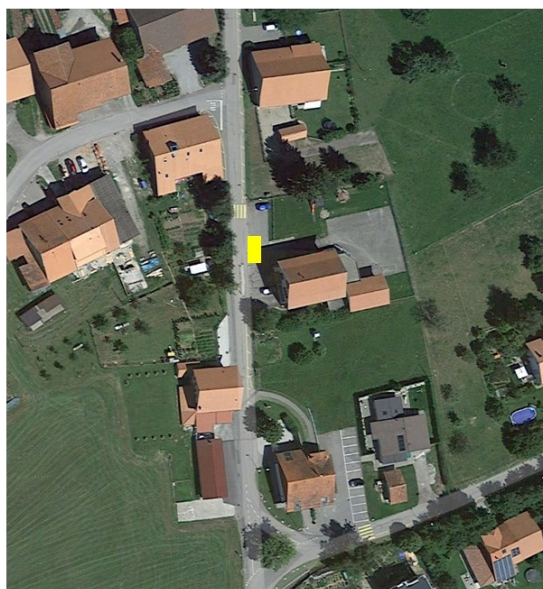
Chavannes-sous-Orsonnens



Arrêts des bus scolaires

Les arrêts de bus sont indiqués en jaune

Villargiroud



Villarsiviriaux



TRANSPORTS SCOLAIRES

2025 – 2026

Demandes pour modification du transport (changement de bus ou d'arrêt)

Les transports sont planifiés en fonction de votre village de domicile. Il est toutefois possible de demander un ramassage ou une dépose des enfants dans les autres villages (chez les grands-parents, ou les mamans de jour, par exemple).

Toute demande concernant une modification du transport doit être adressée par e-mail avant le 1er août 2025, à l'attention de :

Mme Elise Dan Glauser (elise.dan-glauser@villorsonnens.ch)

Le changement vous sera confirmé par e-mail avant le 15 août 2025. La commune se réserve le droit de refuser cette requête en fonction des places encore disponibles.



Règlement du bus

- Etre à l'arrêt du bus, moins de 10 minutes avant le départ du bus
- Respecter l'environnement, le voisinage sur le chemin et à l'arrêt de bus
- Laisser le vélo, planche à roulettes, rollers et la trottinette aux endroits prévus
- Attendre l'arrêt complet du bus avant de s'en approcher
- Saluer le chauffeur et les camarades
- S'asseoir, mettre le sac sur les genoux ou par terre devant les jambes
- Attacher sa ceinture
- Rester tranquille et poli
- Respecter le bus



Déplacement à vélo

Il est recommandé que seuls les élèves ayant suivi l'instruction sur la circulation (6H) peuvent se rendre à l'école à bicyclette. Ils peuvent se servir de leur vélo sous la responsabilité de leurs parents. Les bicyclettes seront rangées, durant les heures d'école, aux endroits prévus à cet effet. L'école et la commune ne sont aucunement responsables en cas de vol ou de dégât.

Autres « moyens de déplacement »

Les trottinettes et planches à roulettes sont considérées comme des jouets et non comme des moyens de déplacement. Leur utilisation peut être dangereuse sur la voie publique et nous invitons les parents, responsables des déplacements jusqu'à l'école, à refuser l'utilisation de ces objets pour le trajet. Au cas où des élèves viendraient tout de même à l'école en utilisant ces engins, leur usage est interdit dans l'enceinte de l'école.

Pédibus, à pied, c'est mieux !

Si des parents sont tentés d'organiser une ligne « PEDIBUS », vous trouverez quelques informations aux coordonnées ci-après :

Santé, sécurité, convivialité... et gain de temps pour les parents ! Pour l'accompagnement des plus jeunes enfants, pensez au Pédibus ! La Coordination Pédibus Fribourg, vous informe et vous soutient :

fribourg@pedibus.ch - 076 430 05 58 – www.pedibus.ch



Parking

Comme vous le savez certainement, il est fortement déconseillé par les services de prévention et de sécurité routière de conduire les enfants à l'école ou à l'arrêt de bus en voiture. Le trafic automobile à proximité de ces lieux est un danger pour votre enfant et ses camarades.

Toutefois, nous sommes conscients que parfois, il n'est pas possible pour votre enfant de se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus à pied (conditions météo, distance séparant le domicile de l'école ou de l'arrêt de bus, horaires, etc).

Les parents qui souhaitent amener ou rechercher leurs enfants à l'école d'Orsonnens peuvent utiliser les deux parkings à disposition, à savoir :

- ⇒ celui à côté de la halle polyvalente
- ⇒ celui en-dessous de Grangécole

Cependant, il nous semble primordial de vous rappeler quelques conseils de sécurité :

- ⇒ laisser la priorité aux bus et aux piétons
- ⇒ privilégier les manœuvres en avant
- ⇒ se parquer sur les places de parc réservées à cet effet



Absences pour maladie

Pour les absences causées par des maladies non prévisibles, il est **impératif que l'enseignant soit informé directement sur l'application KLAPP ou par téléphone de l'absence de chacun de ses élèves avant le début de l'école. Les SMS ne sont pas autorisés pour ce genre de situation.**

Un certificat médical doit être transmis à l'enseignant **dès que l'absence dépasse 4 jours**, week-ends et jours fériés non compris.

Pour des raisons de sécurité, si un enfant venait à manquer au début de la classe sans que l'enseignant n'ait été averti, nous procéderons de la manière suivante :

- ⇒ L'enseignant essaie de joindre les personnes de contact de l'élève (fiche personnelle).
- ⇒ Si l'enseignant ne peut joindre personne et ne connaît pas le motif de l'absence, il avertit la directrice d'établissement.
- ⇒ Après s'être assurée que l'enfant n'est pas chez lui, la directrice d'établissement avertit la police cantonale pour signaler la disparition.

Vous comprendrez que nous sommes obligés de mettre de telles mesures en place afin de réagir au mieux en cas de situation d'urgence.

Absences sur le temps de classe

Durant la scolarité d'un enfant, il est rare de ne pas manquer quelques unités pour différents rendez-vous de la vie courante (dentiste, médecin...).

Les parents informent l'enseignant de l'absence prévue **directement sur l'application KLAPP**, dans la mesure du possible, deux à trois jours avant l'absence de l'élève.

Si un élève devait être dans l'incapacité de faire le cours de gymnastique ou de se rendre à la patinoire, il devra présenter une excuse écrite de ses parents ou une dispense du médecin. Il prendra tout de même part à la leçon de manière passive ou sera placé dans une autre classe.

Demandes de congé spécial

Le congé spécial a été prévu pour faire face à des événements ou déplacements imprévisibles ou qui ne peuvent pas être planifiés, en raison de circonstances exceptionnelles et d'une certaine gravité ou importance (par exemple événements familiaux d'une grande importance, fêtes religieuses importantes, deuils).

Les motifs de convenance personnelle, les loisirs, les voyages ou les départs en vacances ne constituent en aucun cas un motif justifié.

La demande doit être faite par écrit auprès de la directrice d'établissement, suffisamment à l'avance et par le biais d'un formulaire officiel que vous trouverez sur le site internet : www.grangecole.ch.

Il est primordial de comprendre que nous devons nous référer à la Loi Scolaire et que nous nous devons de l'appliquer. Il est donc inutile de nous faire parvenir des demandes de congé qui n'entrent pas dans le cadre établi par nos autorités.

Jours « Joker »

Depuis le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

- Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.
- En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.
- Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.
- En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.
- Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.
- Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Pour demander un jour « joker », il vous suffit de l'annoncer directement via l'application :

KLAPP

Lorsque vous créez un nouveau message, vous pouvez choisir « jour joker ».

**Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour « joker » :
au moins une semaine à l'avance !**



PRINCIPALES INTERVENTIONS EN CLASSE

2025 – 2026

Ce tableau a pour objectif de vous informer des différentes interventions qui jalonnent la vie des classes durant l'année scolaire 2025-2026.

Cette liste est non-exhaustive. En effet, d'autres interventions en classe peuvent être ponctuellement organisées, en fonction des besoins et des directives.

Interventions	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H
Prophylaxie dentaire								
Toutes les classes sont concernées par cette intervention. Les élèves sont formés à l'hygiène dentaire, à raison d'une visite par année, dans chaque classe.	x	x	x	x	x	x	x	x
Education sexuelle								
Chaque année, une information sur l'éducation sexuelle en classe est organisée pour les parents. La date et le lieu sont communiqués en cours d'année par l'enseignant-e. Les cours sont donnés par une éducatrice formée.		x				x		x
Protection des mineurs								
Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H. Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des devoirs. Bien entendu, sans la collaboration des parents, le message transmis n'aura que peu d'échos.							x	
Education routière								
Les agents de la police cantonale dispensent une ou deux leçons dans les classes ainsi qu'en extérieur.	x	x		x		x		x

Travailleurs sociaux en milieu scolaire

Mme Estelle Terry, notre travailleuse sociale, a intégré notre établissement scolaire.
Le travail social en milieu scolaire :

- s'adresse aux élèves rencontrant différentes difficultés (scolaire, sociale, familiale, personnelle ou relationnelle)
- accompagne, soutient, oriente aussi bien les élèves que leurs parents, les enseignant(e)s ou encore la direction de l'école
- participe au maintien d'un climat scolaire de qualité
- favorise l'apprentissage et l'intégration sociale des élèves

Cet accompagnement peut intervenir suite à une demande des enseignant(e)s, de la direction de l'école ou des parents.

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

2025 – 2026

Pour les enfants de la 1H à la 8H !



Contact : 026/653.10.84

aes@villorsonnens.ch

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant l'école 6h30-6h55					
6h55-7h55					
Matinée 7h55-11h30					
Midi 11h30-13h30					
Après-midi 13h30-15h10					
Après l'école 15h10-17h30					
17h30-18h30					

Toutes informations complémentaires et formulaire d'inscription, sur le site internet de la commune : <https://villorsonnens.ch/ecole-formation/accueil-extrascolaire>

Inscription durant les vacances scolaires !

Les AES de Villaz, Châtonnaye-Torny et Villorsonnens se regroupent pour vous proposer un « Accueil extrascolaire VACANCES ». Plus d'informations sur le site de la commune. Les accueils se feront selon le tournus suivant :

2025-2026	Lieux d'accueil
Automne 2025	Villaz
Carnaval 2026	Châtonnaye-Torny
Pâques 2026	Villorsonnens
13 au 24 juillet 2026*	Villaz
17 au 26 août 2026*	Châtonnaye-Torny
*Les dates des ouvertures estivales sont encore provisoires Note : les parents sont tenus de véhiculer les enfants au et depuis le lieu d'accueil	